

Programme d'alliances de distribution — prêts REE

À B2B Banque, nous comprenons qu'élaborer des plans financiers à long terme pour vos clients est une de vos toutes premières priorités. C'est pourquoi nous avons créé une solution de prêt susceptible d'aider vos clients à bâtir leur patrimoine et à se constituer une épargne suffisante pour l'avenir.

Caractéristique	Avantage
Tarifification simplifiée	La tarification est fondée sur la durée choisie, pas sur le montant du prêt.
Minimum de prêt bas	Un montant minimum de prêt REE peu élevé pour toutes les durées.
Pas de pénalités	Un prêt peut être remboursé, en totalité ou en partie, à tout moment et sans pénalité.
Choix du produit	Les clients peuvent choisir un prêt à taux variable ou fixe.
Durées souples	Choisissez un prêt à taux fixe de un ou de deux ans, ou un prêt à taux variable d'une durée de un à dix ans.
Pas de maximum	Aucun plafond n'est imposé au montant du prêt.
Options de report de paiement	Les clients peuvent reporter leur premier paiement jusqu'à 180 jours.
Demande en ligne simplifiée	Vous pouvez présenter des demandes en ligne pour tous les prêts, y compris ceux offerts dans le cadre d'une alliance de distribution, au moyen de EASE, notre système de soumission électronique des demandes.
Plusieurs options de financement	Le produit d'un seul prêt REE accordé dans le cadre d'une alliance de distribution peut être investi dans un REER, un REEE ou une combinaison des deux (jusqu'à un maximum de trois comptes)

Taux de prêt REE¹

En date du 13 août 2013

Période d'amortissement	Taux variable	Taux fixe
1 an	Taux préférentiel + 0,50 %	Taux préférentiel + 2,00 %
2 ans	Taux préférentiel + 0,50 %	Taux préférentiel + 3,00 %
De 3 à 5 ans	Taux préférentiel + 2,25 %	Non offert
De 6 à 10 ans	Taux préférentiel + 2,75 %	Non offert

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le **1.866.884.9407** ou visiter **b2bbanque.com**.

¹Le taux préférentiel est le taux d'intérêt annuel qu'affiche de temps à autre B2B Banque à titre de taux de référence alors en vigueur (le « taux préférentiel »). Le taux annuel du coût d'emprunt (TAC) établi pour un prêt REE à taux fixe de un an de 10 000 \$ est de 5,00 % (taux préférentiel majoré de 2,00 % au 13 août 2013). Le TAC susmentionné est présenté à titre d'exemple seulement. Le TAC variera selon la durée choisie. Le taux d'intérêt applicable au prêt et les coûts d'emprunt associés peuvent varier selon les fluctuations du taux. Tous les taux indiqués peuvent être modifiés sans préavis. B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers et n'appuie ni n'encourage aucun produit de placement. Il incombe au courtier et au conseiller, non à B2B Banque, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques associés aux investissements effectués au moyen d'un emprunt. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêt. On ne doit pas présumer que B2B Banque a accordé son appui à un choix de placement, à un programme ou à une stratégie parce qu'elle a accordé son approbation à un prêt. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit, et les sommes empruntées doivent être remboursées quel que soit le rendement des montants investis. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de l'information ou des pièces justificatives supplémentaires. Le programme de prêts REE de B2B Banque est offert exclusivement par l'entremise de conseillers financiers accrédités.

©B2B BANQUE est une marque déposée de B2B Banque.